



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
VILLE DE VIEUX-THANN

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le

ID : 068-216803486-20260417-DE\_151\_2026-AI

88

**ARRETE N°151\_2026**  
**Portant désignation des membres du**  
**Conseil d'Administration du**  
**Centre Communal d'Action Sociale**

Le Maire de VIEUX-THANN, Président du Centre Communal d'Action Sociale,

- VU le Code des Familles et de l'Action Sociale, et notamment les articles L.123-6, R.123-11, R.123-12 et R.123-27 ;
- VU le décret n°2004-1136 du 21 octobre 2004 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale ;
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 fixant à 10 le nombre d'administrateurs du CCAS ;
- VU la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026 par laquelle il a désigné ses représentants élus au sein du Conseil d'Administration du CCAS ;
- VU l'appel à candidature aux associations participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune, affiché en mairie en date du 23 mars 2026 ;
- VU les propositions faites par l'UDAF, l'Association AGIR Vers l'emploi, l'association CARITAS, la Mission Locale Thur Doller, l'association Delta Revie, l'association APALIB', l'association Adèle de Glaubitz et l'association du Handball Vieux-Thann ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- **Mme Odile HERQUE née OBER**, en qualité de représentant des associations familiales, sur proposition de l'UDAF ;
- **Mme Nathalie ROTH**, en qualité de représentant des associations de personnes handicapées du département, Association Adèle de Glaubitz ;
- **Mme Régine FISCHER**, en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, Association AGIR VERS L'EMPLOI ;
- **M. François HUBERT**, en qualité de représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département, association Delta Revie ;
- **M. Nicolas MOUSSIERE**, au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social, Association du Handball de Vieux-Thann.

Mairie : 76 rue Charles de Gaulle - 68800 VIEUX-THANN - BP 90093

Tél. : 03 89 35 74 74 • Fax : 03 89 35 74 78

www.vieuxthann.fr • Courriel : mairie@vieuxthann.fr

**Article 2 :** Le Maire, Président du CCAS de la Commune de Vieux-Thann est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et inscrit au recueil des actes administratifs

**Article 2 :** Ampliation du présent arrêté est transmise :

- M. le Sous-Préfet de THANN, pour contrôle de légalité
- Aux associations concernées
- aux intéressés
- aux archives du CCAS
- au registre des arrêtés
- à l'affichage

Fait à VIEUX-THANN, le dix-sept avril deux mille vingt-six



Le Maire,  
Et Président du CCAS

Rodolphe KIRSCH